

**AVIS PUBLIC  
ENTREE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTIONS NUMÉROS 25-332 ET 25-333**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **2 juin 2025**, le Conseil municipal a adopté les résolutions suivantes concernant des demandes d'autorisations de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 25-332** visant la délivrance d'un permis de construction de six immeubles, en copropriété horizontale, comportant neuf logements chacun, situés aux 725 à 825, carré Albany-Tétrault (lots 5 664 730, 5 980 539, 5 696 246, 5 664 733 et 5 664 754), dans la zone d'utilisation résidentielle 2023-H-24, érigés sur un même terrain (lot de base) faisant l'objet d'une opération cadastrale destinée à créer une copropriété horizontale pour un usage résidentiel;
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 25-333** visant à autoriser les travaux de rénovation de la propriété sise au 6590, avenue Joseph-Bonin (lot 2 256 137), dans la zone d'utilisation résidentielle 8006-H-01.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 20 juin 2025, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut les consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 30 juin 2025.



Crystel Poirier, LL.L, OMA  
Greffière